



Rencontre inter-Réseaux ruraux « Les services aux publics dans LEADER »

Mardi 9 juin 2020, de 9h30 à 12h00

Webconférence

La thématique des services aux publics est l'un des sujets souvent abordé dans les programmes LEADER, que ce soit à travers un axe dédié de la stratégie ou bien en accompagnant des projets au fil de l'eau.

L'ADRETS - Association pour le développement en réseau des territoires et des Services alpins -, les Réseaux ruraux des régions Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes (Cap Rural), ont animé cette rencontre à distance sur la question des services aux publics dans LEADER.

Près de 40 participants - membres des équipes techniques, des comités de programmation, représentants de Leader France, mais aussi agents de développement ou acteurs des territoires alpins - ont pu échanger sur la place des services dans les programmes LEADER actuels (2014-2020), avec un focus sur l'impact de la crise sanitaire dans le maintien/la continuité des services aux publics dans les territoires alpins. Les participants ont aussi pu identifier des pistes d'action pour l'après 2020.

En préambule : quelques éléments de définition sur les services aux publics

Services aux publics = services à la population

→ L'ensemble des services indispensables à la vie quotidienne

Nuage des mots clés proposés par les participants :



▣ **Analyse des services aux publics dans LEADER - Céline DACY et Raphaëlle DAUDE, ADRETS**

[Cf support de présentation](#)

Questions posées par les participants :

- **Au-delà du nombre de projets recensés, qu'en est-il des montants financiers ?**
Les montants alloués aux 469 projets transmis par les autorités de gestion n'ont pas été communiqués à l'ADRETS, donc n'ont pas été traités dans l'analyse.
- **Pourquoi certains projets de « tiers lieu » ne renvoient-ils pas à 1 fiche action" ?**
Grâce au fait que certaines fiches actions sont souples
- **L'habitat participatif peut-il être soutenu par Leader ?**
Oui, notamment via la réhabilitation de centres-bourgs
- **Pourquoi davantage de projets « culture patrimoine » financés ?**
Peut s'expliquer par le fait que les régions alpines sont fortement marquées par le tourisme. C'est le cas en région AURA, très tournée public touristique. C'est différent en Auvergne
Le fait que la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur soit touristique n'a pas empêché de dresser des projets autour des services à la population pendant un temps.

▣ **« Schéma de services du Pays sisonnais Buëch » - Olivier HEBREARD, Conseil Département des Hautes-Alpes**



Olivier HEBREARD exerce aujourd'hui les fonctions de chargé de mission mobilité au Département des Hautes Alpes. Il était chargé de mission de feu le pays Sisteronais-Buëch. Ce pays avait produit en 2010 un schéma des services aux publics. Il explique pourquoi et surtout la méthode utilisée.

Pourquoi cette intervention ? Car on estime que la démarche du pays peut être assez proche de celle d'un GAL, notamment en termes d'échelle, si le territoire du GAL se pose la question de l'amélioration des services au public sur son territoire.

Les caractéristiques et principales étapes du Schéma de services du Pays sisteronais Buëch :

- ▶ **Public cible** : les habitants du territoire.
- ▶ **Méthode** : choix d'être dans la position d'un bureau d'études et d'aller vers les acteurs locaux, la population.
- ▶ **Périmètre territorial** : 83 communes, 23000 habitants, très rural et faible densité.
- ▶ **Diagnostic territorial** très conséquent : cadre géographique, population, cadre de vie, sociologie > voir les mutations en cours sur ce territoire.

O. HEBREARD a été formé par l'Adrets qui proposait une méthodologie et une formation sur un outil d'analyse statistique (Sphinx).

- ▶ **Une approche participative** qui se décline par :
 - Des entretiens ciblés avec des « personnes ressources » (élus, institutions, associations) ;
 - 430 enquêtes menées sur 500 visées à la base pour connaître la fréquentation et la satisfaction des services. Les enquêtes ont été réalisées ont été en vis-à-vis dans la rue ;
 - Un recensement exhaustif des services présents sur le territoire ;
 - L'organisation de groupes de travail thématiques choisis en fonction des conclusions tirées du diagnostic
- ▶ **18 bouquets de services retenus**, cela fait énormément de questions à traiter.

► **Définition des priorités de services > 8 thématiques prioritaires** : transports, emploi, jeunesse, services à la personne, petite enfance, jeunesse, services publics marchands, services marchands privés. En COPIL : les élus ont conservé les 8 thématiques.

► Puis traitement des 8 thématiques prioritaires avec les acteurs locaux --> **16 groupes de travail**

Travail réalisé en 2 temps :

- partage des constats
- pistes d'action : avec porteurs de projet, financement (Leader et autre)

► A pris beaucoup de temps : **18 mois**

► **Plan d'action** rédigé selon les bilans des groupes de travail ; passage en copil ; rédaction du document et mise en œuvre : engager via Leader l'accompagnement des porteurs de projet.

Questions posées par les participants :

- **Date de péremption du schéma ?**

A été d'actualité pendant toute la période de programmation jusqu'à 2013. Puis, disparition du pays, fusion des communautés de communes : besoin de réappropriation du document par l'équipe. Mais depuis les programmes Leader portent sur la valorisation des produits locaux.

- **Quelle utilité du schéma de services ?**

Le schéma de service peut être une base de travail pour le développement économique ou pour intégrer les évolutions actuelles des MSAP (maisons de services au public) vers le label France Services.

La crise du Covid-19 : quelles questions et difficultés suscitées sur les territoires LEADER autour de la thématique des services au public ?

Atelier animé par Christelle CASO et Thomas DJIAN, Réseau Rural Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

La période exceptionnelle de crise sanitaire que nous avons vécu (et qui n'est pas encore achevée) nous rappelle combien les territoires ruraux/de montagne vivent des mutations qu'il nous incombe collectivement d'accompagner. Cette crise éprouve la résilience des territoires et a mis en lumière l'importance des initiatives locales pour organiser de nouvelles formes d'accès et de maintien des services aux publics. Il y a un avant COVID, il y aura un après.

▣ Intervention de Marie de BIZIEN, chargée de mission accessibilité des services en milieu rural à Leader France, coordinatrice du projet ACCESS'R



Bilan du recensement réalisé auprès des partenaires Access'r et des GAL adhérents :

► **Des initiatives de services marchands de proximité** qui se sont développées, structurées, renforcées avec la crise (regroupements de producteurs, plateformes d'achat de produits locaux, drive, livraisons de paniers, épiceries itinérantes...), des bons d'achats délivrés par des associations de commerçants et appuyés par les mairies

► **Actions sociales et solidaires** : beaucoup de MSAP fermées, création de plateformes dont la plateforme Solidarité numérique mise en place ; seul bémol : pas territorialisée.

Problématique de l'isolement : Familles Rurales a renforcé ses permanences téléphoniques pour accompagner dans les démarches, alors qu'avant le lien de proximité était très présent

L'exemple des "paniers suspendus" en Gironde : un panier supplémentaire qu'on peut commander pour des populations dans le besoin.

► **Problème d'accès au numérique** : des collectivités ont fait du prêt de matériel informatique (collégiens, seniors...)

► **Tourisme et culture** : risque de perte économique importante, disparition d'associations.

Exemple du GAL du Pays des Châteaux qui a fait de la pré réservation en ligne pour visiter des sites touristiques et ainsi faire de l'avance de trésorerie aux structures.

Spectacles en plein air, diffusion d'œuvres touristiques à la radio.

► **Santé** : télé médecine s'est développée mais pas si évident avec le problème du numérique

► **Logement** : France Culture a fait un dossier sur l'habitat coopératif pour maintenir le lien de proximité (des exemples existent dans les Régions Sud et AURA)

Constats :

- < Nécessité de renforcer les services, de développer les partenariats publics/privés > importance de les conserver
- < Renforcer la nécessité de développer le lien urbain/rural

- < Travailler les enjeux de mobilité
- < Interrogation des structures d'accompagnement : poursuivre le travail à distance ? réinventer la façon de travailler ?
- < Importance de renforcer les associations locales, socio-culturelles, d'éducation populaire, qui ont joué un grand rôle
- < Prise de conscience de l'importance des circuits courts, économie circulaire, du bénévolat > cela va-t-il perdurer ou les mauvaises habitudes vont-elles revenir ?

+ d'information sur le site du projet ACCESS'R :

<https://accessr.eu/category/ressources/actualite-covid-19/>

Recensement réalisé auprès des GAL adhérents par Leader France :

<http://leaderfrance.fr/2020/06/08/leader-pendant-la-crise-sanitaire/>

Dossier sur habitat coopératif et crise du COVID-19 : <https://www.franceculture.fr/societe/covid-19-les-cooperatives-dhabitants-plus-fortes-pendant-le-confinement>

• **Christiane CARLE, Présidente du GAL Haute Provence Luberon et membre du Conseil d'Administration de LEADER France**

De nouvelles façons de faire sont apparues : en tirer bénéfice dans les périodes à venir ! Intérêt des partenariats public-privé.

Territoires touristiques : les structures culturelles associatives souffrent de la crise, gros danger pour l'avenir.

A Forcalquier, des projets d'habitat participatif accompagnés par Leader (ex : Centre d'habitat Regain), les structures ne veulent pas venir, donc on s'appuie sur les coopératives d'habitants pour mettre des choses en place.

Echanges :

- **Boris COURANT, Région Sud** : *A-t-on une idée si les initiatives dont il a été question avaient été financées par LEADER ? Car elles y ressemblent, non ?*
- **Marie de BIZIEN, Leader France** : *on ne dispose pas du détail, il faudrait retourner voir les territoires de projet. En Estonie, le programme LEADER avait assoupli ses règles et prolongé d'un an la durée possible des projets.*
- **François GALABRUN, GAL Est-audois et membre du Conseil d'Administration de Leader France** : *c'est possible sur des projets déjà en cours pour la crise, mais pas possible pour des projets arrivés pendant cette période ; cet événement va interroger en profondeur l'outil Leader qui n'est plus adapté à ce contexte : trop de complexité, trop difficile à mettre en mouvement ! Les missions initiales (programme de financement sur l'innovation, l'expérimentation, ...) ne sont plus du tout d'actualité.*
- **Pascale VINIT, GAL Massif des Bauges** : *cette période a généré toutes les semaines des demandes de porteurs de projets touristiques qui ont*

profité de cette pause pour déposer de nouveaux projets > cela envoie un bon signal en termes d'optimisme pour l'avenir.

LEADER est en revanche un outil complexe pour les porteurs de projets, surtout pour les acteurs de l'économie, commerçants etc. à cause de l'avance de trésorerie demandée, cet outil n'a pas été suffisamment agile et flexible (contrairement aux animateurs)

- **Amélie VAUFREY, Région AURA** : *la crise a eu un effet bénéfique sur le traitement des demandes de paiement qui a augmenté pendant la période de confinement. Les porteurs de projet ont pu produire les factures et les demandes de paiement ont été massivement traitées pendant ces deux mois.*
- **Caroline MACLE, GAL Pays du Grand Briançonnais** : *la crise a créé de nouveaux besoins, les porteurs de projet ont pris le temps de travailler sur leur projet ; les animateurs ont tenté un repérage des besoins auxquels Leader pourrait éventuellement répondre : à la marge, sur des petites actions de communication par exemple. LEADER n'a pas forcément la vocation de répondre à une urgence et une crise.*
- **Boris COURANT, Région Sud** : *Malgré tout, les structures financées sur la précédente période, sur la période actuelle ou en cours de finalisation de dossiers, amènent des solutions solides, car ancrées aux situations de crise que l'on est amené à connaître peut-être. Je trouve que la valorisation de cet aspect-là est plutôt la carte à jouer : comment LEADER a pu mettre en œuvre, justement, le vivre ici (#malgrétout ;-).*
- **Jean-Pierre ROLLAND, Animateur de la plateforme SHERPA (projet H2020), CIHEAM-IAMM** : *constate-t-on un resserrement des liens urbain/rural en matière d'approvisionnement alimentaire ? La recherche de main d'œuvre agricole a-t-elle été en place sur les territoires alpins ?*
- **Marie de BIZIEN, Leader France** : *Oui question évoquée sous forme d'annonces pour aller aider les agriculteurs*
- **Muriel ROUBAUD, GAL Ventoux** : *beaucoup de saisonniers agricoles sur le territoire ; d'habitude espagnols et maghrébins ; avec la crise les français ont tenté l'expérience ; dans la réalité cela n'a pas fonctionné.*

[Cf. carte mentale « Questions et difficultés liées au COVID »](#)

Au regard de la programmation en cours et de la crise actuelle, quels enseignements, recommandations et leviers à activer pour la future programmation LEADER ?

Atelier animé par Anne CARTON et Nelly MARREL, Cap Rural

Echanges :

- **Amélie VAUFREY, Région AURA** : *un GAL de l'Allier, où le champ associatif a été très en difficulté avec la crise, a décidé d'engager la réflexion sur le post 2020. Réponse envisagée : le GAL deviendrait la porte d'entrée des associations et de l'ESS pour les accompagner.*

- **Laetitia DUCROZET, GAL Dombes Saône** : *Pas forcément de réflexion globale sur les besoins des publics du territoire jusqu'ici, le GAL partait des projets déjà en réflexion pour sa programmation. Besoin de réaliser un diagnostic : s'interroger sur les publics visés et ce qu'on souhaite améliorer dans la vie quotidienne ! Prendre le temps d'une réflexion !*
- **Christiane CARLE, Présidente du GAL Haute Provence Luberon et membre du CA Leader France** : *initiatives privées et publiques pour assurer les services aux publics ; le programme Leader pourrait être au service d'impulsion de partenariats public/privé.*
- **François GALABRUN, GAL Est-audois et membre du CA de Leader France** : *le numérique ayant pris beaucoup de place pendant la crise, des solutions et de l'innovation ont permis le développement de solutions de travail à distance. Cela développera peut-être et de manière massive l'accueil de nouvelles populations urbaines. Il faudra donc réfléchir à la question des services.*

▣ **Intervention de Sandrine PLAGNOL, Service Montagne et Massif Alpin, Région Sud : réflexion menée au sein des Espaces Valléens (EV) sur la question des services**

35 Espaces Valléens sur le massif qui bénéficient de financements dans le cadre de la CIMA et du POIA.

Rencontres très régulières, débats riches, pas seulement avec des techniciens. Une rencontre en novembre 2019 a porté sur la question des services au public pour le public touristique et la population permanente. Objectif : avoir une réflexion pour l'écriture de la nouvelle génération de programmes (post 2020). Comment mieux accompagner les EV pour voir émerger des actions différenciées entre territoires ? Si on vit bien sur un territoire, l'accueil touristique sera meilleur !

Articulation nécessaire des différents dispositifs : EV, Leader ... amène la question des périmètres. Le périmètre de l'EV n'est pas forcément le meilleur pour travailler sur une thématique de services au public, notamment la mobilité.

Quelle sera la place des services au public dans les financements LEADER ?

Dans la prochaine écriture des programmes EV il faudra prendre en compte les nouveaux éléments que la crise a générés. Impact du COVID sur les stations en particulier.

Question à trancher pour la prochaine génération de fonds européens : les services feront-ils l'objet d'une mesure spécifique de la prochaine CIMA ou seront-ils toujours appréhendés (comme c'est le cas actuellement) par le prisme touristique ?

Echanges :

- **Jean-Pierre ROLLAND, CIHEAM-IAMM** : comment est pris en compte le changement climatique dans les espaces valléens ?
- **Sandrine PLAGNOL, Région Sud** : nécessité de construire un nouveau modèle, au cœur du dispositif des EV.
- **Caroline MACLE, GAL Pays Grand Briançonnais** : articulation demandée entre le programme Leader et ceux des EV (3 sur le territoire du GAL PGB). A réaliser sur les sujets de l'habitat et de la mobilité. Innovation, mise en réseau etc ... c'est la marque de fabrique Leader par rapport aux EV.
- **Camille ANGLADA, GAL Pays SUD** : au Pays S.U.D. nous portons les 2 programmes (LEADER et EV), les stratégies ont été définies ensemble et sont donc complémentaires. EV prend en charge la question du tourisme et LEADER le développement et la diversification économique. Cette complémentarité est importante comme le dit Caroline. Le bémol, c'est la mise en œuvre différente : au fil de l'eau dans LEADER et par AAP 3 ans pour EV, ce qui ne permet pas une réactivité forte.
- **Pascale VINIT, GAL Massif des Bauges** : Notre territoire porte également les 2 programmes EV et LEADER sur le Parc. LEADER est le seul programme qui aide les porteurs de projets privés, ce qui représente une grande différence !
- **Muriel ROUBAUD, GAL Ventoux** : un EV sur le territoire. L'EV a pris en charge les gros investissements, lourds, et les petits projets sont orientés vers Leader.

[Cf. carte mentale « Recommandations, leviers et enseignements pour la future programmation »](#)

Conclusion :

Il s'agit d'un 1er point d'étape. De nouveaux échanges sont à prévoir dans la construction des programmes/ stratégies.

Quelques mots-clés proposés par les participants à l'issue de la rencontre :

« *Bénéfique et enrichissant* »

« *Hâte d'échanger en présentiel !* »

« *Utilité de la coopération* »